

Rev. E. Devism-

Chicago, 5 juv. 1850.

Monsieur & Ami,

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 21. Dec.
La Compagnie des Limitrophes que déservait M^r Larius s'appelle
New Strasburgh (presque tous sont Alsaciens) & se trouve
à la distance de celle de l'Indiana où M^r G. avait sa rési-
dence. Il y a une Eglise en bois, mais qui n'est pas achevée.
Je sais cela d'ore & dire, car je n'y ai pas encore été.
Les facultés des Prêtres Missionnaires de mon Diocèse sont
les mêmes que celles du Diocèse de St Louis, de Vincennes &
excepté que mes facultés (Episcopales) ne m'autorisent point
de donner aux Prêtres de mon Diocèse le pouvoir de dis-
penser dans les mariages où il y a l'empêchement de
disparitas cultus, (quand la partie Catholique n'est pas
baptisée). Ceci m'est spécialement réservé, et je crois qu'il
en est ainsi pour tous les Evêques des Etats Unis, & que
c'est une erreur qui s'est glissée dans les facultés ^{anciennes} accordées
aux Missionnaires du Diocèse de St Louis, - dont les Evêques
de Vincennes, Detroit & ont copié les leurs. Il pourrait
se faire que je me trompe, mais c'est mon opinion fondée sur
la forme des facultés générales qu'on accorde aux Evêques de
ce pays de Missions - Nous avons seulement le pouvoir d'accorder
aux Prêtres la faculté de dispenser pour les mariages mixtes,
c. à d. où la partie catholique est supposée d'avoir été baptisée.
Quant aux Statuts de mon Diocèse, il est vrai qu'on les
a imprimés, (presque mot à mot traduits dans les Statuts de

Dioecèse de Dublin en Irlande, mais ils n'ont guère d'autorité ni
puis qu'il est moralement impossible de les réduire en pratique que
excepté ce qui regarde l'administration des sacrements, la con-
duite des Prêtres, les comptes à rendre, livres ou registres
à tenir, — enfin ce qui est générale pour tous les Dioecèses.

Je n'ai publié qu'une seule lettre pastorale (après
mon retour de Concile,) dont V. Riv. trouvera la copie ci-jointe.

Je vous donne donc par les présentes pour la partie limi-
trophe de mon Dioecèse tous les pouvoirs nécessaires, avec la
faculté de les communiquer à tous vos Pères qui pourraient
visiter ces parages, et les restreindre ou étendre comme vous
le jugerez à propos.

Bien me prie pour le renvoi de l'ouvrage de S. Charlevoix.
Je suis charmé d'apprendre que vous en ferez un si bon usage,
et j'aime à croire qu'on trouve le bon Pire très-intéressant.

Agrez, Monsieur & Ami le renouvellement des
vœux qu'au commencement de 1750, je forme pour votre
bonheur & celui de tous ceux qui vous sont confiés,
et croyez que je suis avec l'attachement le plus sincère

Votre tout dévoué en J. C.

Jacques Olivier
Ev. de Thic

5

CHICAGO
JAN 6
1860

Rev. E. Sorin,
Notre Dame du Lac,
South Bend - St Joseph's Co.,
Indus

M^o 11.

At the New York & N. H.

and by Messrs

Wells

A. P. Smith

Wells
S. P. Smith